

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 29 janvier 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 6 février à vingt heures trente, le conseil municipal de la commune de Huisseau sur Mauves dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil à la Mairie, en séance publique sous la présidence de M. Jean-Pierre BOTHEREAU, Maire.

Présent(e)s :

Mmes CARO Véronique, GAY Michelle, DE MIRANDA Anne-Marie, HAMEAU Véronique, L'HELGOUALC'H Nadège, PAIN Sylvie, SAIPHOU Amélie, TOTTEREAU-RÉTIF Amélie.

MM. FAGOT Hervé, GOUACHE Guy, PUYRENIER Alain, de ROBIEN Philippe, RIVIERRE Aurélien, ROUSSARIE Jean-Paul, SOUCHET François.

Absents excusés :

PERROCHON Elodie donne pouvoir à TOTTEREAU-RÉTIF Amélie
SENÉE Régis donne pouvoir à FAGOT Hervé
LA PORTA Christophe

Secrétaire de Séance : Mme TOTTEREAU-RÉTIF Amélie

Nombre de conseillers en exercice : 19

Présents : 16

Votants : 18



Délibération 2024-01 : Ouverture de crédits budgétaires d'investissement par anticipation (article L 1612-1 du CGCT)

En application des dispositions de l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales, Monsieur le Maire sollicite du Conseil municipal, l'autorisation d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissements sur l'exercice 2024, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2023, à l'exception des crédits afférents au remboursement de la dette, et ce jusqu'à l'adoption du budget primitif 2024 et au plus tard jusqu'au 31 mars 2024.

Il est proposé au Conseil municipal de :

1°) Autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget principal 2024 de la commune et dans les limites indiquées comme suit :

Chapitre	A	B	C	D	E
	Crédits ouverts au titre de 2023	Dont RAR sur exercice 2022	Dont mesures nouvelles votées au BP 2023	Crédits à prendre en compte pour le calcul	Crédits à ouvrir par anticipation au BP 2024 E=1/4 D
20	27 200 €	0	27 200 €	27 200 €	6 800 €
21	385 000 €	197 000 €	188 000 €	188 000 €	47 000 €
23	0	0	0	0	0
Total					53 800 €

2°) Autoriser Monsieur le Maire à signer tout document afférent

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **à l'unanimité** :

- autorise Monsieur le Maire à engager les dépenses d'investissement dans la limite des crédits ouverts par cette délibération,
- autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette ouverture de crédits budgétaires d'investissement par anticipation.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an ci-dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

En Mairie le 12/02/2024

La secrétaire de séance

Amélie TOTTEREAU-RETIF

Le Maire

Jean-Pierre BOTHERAU

